

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

DOSSIER DE RATIFICATION

PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE
VIRTUELLE

FINANCEMENT PARTIEL

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

L'ETAT DU BURKINA FASO

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT RELATIF AU PRET SIGNE LE 25/11/2022, A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE

I- Contexte et justification

Depuis deux décennies, le fonctionnement des universités publiques du Burkina Faso est émaillé de crises structurelles récurrentes qui ont conduit au chevauchement des années académiques dû essentiellement au retard dans l'exécution des programmes. L'une des causes majeures est l'inadéquation des infrastructures d'accueil aux effectifs des étudiants de plus en plus croissants.

En effet, les politiques d'amélioration de l'accès à l'éducation et de promotion du capital humain ont conduit à un accroissement important de la population estudiantine. Ainsi, l'effectif des étudiants est passé de 105 404 en 2017 à 190 218 en 2021, soit une augmentation de 80,5%. Par ailleurs, cette augmentation est accompagnée d'un sureffectif dans les cohortes de formation, avec un ratio étudiants/enseignant de l'enseignement public supérieur qui est passé de 47 en 2017 à 51 en 2021.

Dès 2005, le nombre de nouveaux bacheliers inscrits dans les universités publiques est en forte augmentation d'environ 11% chaque année. A cela s'ajoutent la vétusté des équipements de formation et le déphasage des offres de formation aux besoins actuels du marché de l'emploi et de l'économie nationale. Cette situation a pour corollaires la dégradation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi qu'un taux de déperdition assez élevé dans le premier cycle de Licence. Les besoins d'investissements sont énormes et difficiles à satisfaire à moyen et long terme, ce d'autant plus que les ressources propres de l'État suffisent à peine pour faire face à toutes les priorités.

C'est ainsi qu'en 2016, dans la vision du Gouvernement du Burkina Faso de développer le capital humain dans le Plan National de Développement Economique et Social ((PNDES), les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été identifiées comme une opportunité pour le développement de l'enseignement supérieur. Cette vision a prévalu à la création de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) formalisée par le décret n°2018-1137/PRES/PM/MERSRSI/MINEFID du 12 décembre 2018.

L'UV-BF est un établissement d'enseignement supérieur, de formation, de recherche et d'innovation. Elle a été érigée en établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) par décret n° 2019-0836/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MDENP du 07 août 2019. A cet effet, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

L'UV-BF est placée (i) sous la tutelle technique du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui veille à ce que l'activité de l'UV-BF s'inscrive dans le cadre de la politique nationale et en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et (ii) sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective qui veille à ce que l'activité de l'UV-BF s'insère dans le cadre de la politique financière du Gouvernement.

C'est ainsi que courant juin 2021, l'Etat burkinabè a introduit une requête à la BOAD

pour le financement des dépenses engendrées par la réalisation du projet et a obtenu un financement à hauteur de 7 milliards 5 cent millions de FCFA par la signature de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 du 25 novembre 2022.

II- DESCRIPTION TECHNIQUE, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

2-1 Description technique du projet

Le projet a pour objet la construction et l'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) destinés aux étudiants issus de toutes les couches socio-économiques. Il s'agit spécifiquement de (i) la construction et l'équipement du siège ainsi que le renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou à travers (a) l'augmentation de la capacité du Datacenter de l'université pour atteindre une capacité d'accueil de 10 000 étudiants-utilisateurs, (b) l'installation de quatre (04) stations de télé-médecine et (c) l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle (ii) la construction et l'équipement d'un l'Espace Numérique Ouvert (ENO) à Ziniaré.

Le projet sera exécuté par le ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation à travers la Cellule de Gestion de Projet adossée à l'UV-BF et le SP/PNADES. Il comprendra neuf (09) composantes structurées ainsi qu'il suit :

2.1.1 Les composantes

Le projet comprend les neuf (09) composantes suivantes : (i) études ; (ii) travaux de génie civil, installations et aménagements ; (iii) renforcement des infrastructures informatiques et mobiliers de bureaux ; (iv) contrôle et surveillance travaux ; (v) mesures environnementales et sociales ; (vi) coordination et gestion du projet ; (vii) renforcement des capacités institutionnelles ; (viii) audit financier et technique ; et (iv) suivi-évaluation du projet.

- Composante 1 : études

La composante étude comprend la réalisation : i) Études techniques d'avant-projet détaillées ; ii) les notices d'impact environnemental et social pour l'ENO de Ziniaré.

- Composante 2 : travaux de génie civil, installations et aménagements

La composante travaux porte sur des travaux relatifs : (i) aux travaux préparatoires ; (ii) à l'installation de chantier ; (iii) à l'implantation ; (vi) à réalisation de la plateforme ; et (v) aux travaux de voirie et réseaux divers.

- Composante 3 : renforcement des infrastructures informatiques et mobiliers de bureaux

Ce renforcement concerne les mobiliers pour les bureaux individuels ; les chaises pour amphitheâtre avec tablette écrite ; les chaises pour Open-space ; les fauteuils de bureau

et fauteuils visiteurs ; les canapés d'accueil 3 places et tables-basses ; les meubles de rangement ; les équipements (hardware et software) pour le Datacenter ; les outils de gestion de la sécurité opérationnelle ; les pare-feux ; les systèmes d'analyse de logiciels malveillants et les matériels et logiciels informatiques.

- **Composante 4 : contrôle et surveillance des travaux**

Les prestations du contrôle et surveillance des travaux concernent : (i) le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ; (ii) les études complémentaires topographiques, géotechniques et environnementales pour l'ENO de Ziniaré et sa voie d'accès ; (iii) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre ; (iv) la surveillance à pied d'œuvre des travaux sur le chantier ; (v) la vérification des attachements et la certification des décomptes ; et (vi) l'assistance à la cellule de gestion du Projet (CGP) pour la réception des travaux.

- **Composante 5 : mesures environnementales et sociales**

Cette composante concerne toutes les mesures à mettre en œuvre et qui porteront sur des actions correctives et préventives des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs du projet sur l'environnement et sur les populations de la zone du projet.

Elles concernent toutes les mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et portant notamment sur : (i) l'aménagement d'espaces verts sur les sites du projet ; (ii) la restauration des zones d'emprunt ; (iii) la sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines sur les IST pendant la phase de réalisation des travaux ; (iv) la mise en œuvre du programme de suivi environnemental et social du projet ; (v) la mise en œuvre du Plan de lutte contre les VBG et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

- **Composante 6 : coordination et gestion du projet**

La composante « coordination et gestion du Projet » concerne la gestion, le suivi, et la coordination des activités du projet au plan technique, administratif, financier et comptable. Elle comprend : (i) le personnel, l'équipement, la formation du personnel et le fonctionnement ; et (ii) le suivi – évaluation.

- 1- Personnel, équipement, formation et fonctionnement : Cette sous-composante comprend : (i) la prise en charge des indemnités du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), notamment de l'Expert environnementaliste prévu en appui à l'UGP dans le cadre des activités restantes du Projet ; et (ii) la prise en charge des frais de fonctionnement de l'UGP.
- 2- Suivi-évaluation du Projet : Un système de suivi-évaluation sera mis en place en vue d'assurer, entre autres, la programmation, le suivi et la coordination des activités et résultats du projet.

- **Composante 7 : renforcement des capacités institutionnelles**

Il s'agit du soutien à la subvention pour l'acquisition d'ordinateurs au profit des étudiants de l'enseignement supérieur, dans le cadre du programme présidentiel « un étudiant, un ordinateur ».

- **Composante 8 : audit technique et financier**

Ces prestations seront réalisées, à la fin des travaux, entre la réception provisoire et la réception définitive. Elles consisteront à vérifier : (i) l'exécution des travaux conformément au marché ; (ii) la régularité des procédures de passation des marchés ; (iii) le respect des délais et (iv) la qualité et la régularité de l'intervention de la mission de contrôle et surveillance des travaux.

- Composante 9 : suivi-évaluation du projet

C'est le suivi-évaluation des résultats de développement au cours de la mise en œuvre et en phase d'exploitation du projet.

2.1.2 Les bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- i. la communauté universitaire (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif, personnel technique et personnel de soutien) ;
- ii. la communauté scientifique (hospitalo-universitaires, chercheurs, praticiens) ;
- iii. les services à la communauté (scolaires, groupes socio-professionnels).

2.2 Objectifs du projet

Globalement, l'UV-BF est chargée de promouvoir l'intégration des technologies innovantes dans l'enseignement supérieur en vue d'améliorer l'accès et la qualité de la formation, conformément aux principes du développement durable. A cet effet, ses principales missions sont :

- a. (i) assurer des formations initiales et/ou continues diplômantes ou certifiantes, en présentiel et à distance aux apprenants ;
- b. (ii) produire des contenus pédagogiques numériques et innovants sur la base des nouvelles approches pédagogiques ;
- c. (iii) renforcer les capacités des formateurs et du personnel technique ;
- d. (iv) délivrer des modules de formations ciblées aux adultes en partenariat avec les collectivités et les services techniques sur des besoins spécifiques notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'élevage et de l'éducation ;
- e. (v) promouvoir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE) et des services à la communauté ;
- f. (vi) créer des plateformes technologiques sécurisées pour la formation à distance et l'hébergement des ressources pédagogiques numériques, la bibliothèque numérique et les services de visioconférence ;
- g. (vii) mettre à disposition des technologies de l'information et de la communication au service des communautés dans les espaces numériques ouverts ;
- h. (viii) établir un réseau de communication numérique moderne à travers les Espaces Numériques Ouverts (ENO) ;
- i. (iv) fournir des prestations de services divers à haute valeur ajoutée en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'institution.

2.3 Résultats attendus du projet

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants

- l'achèvement complet des travaux du siège et de l'ENO de Ziniaré ;
- le bitumage de la bretelle d'accès au site de l'ENO de Ziniaré ;
- les équipements et le mobilier sont acquis et installés ;
- la capacité du Datacenter est renforcée pour l'hébergement des plateformes, des contenus pédagogiques numériques et des données de l'éducation ;
- les quatre (04) stations de télémédecine sont installées et fonctionnelles ;
- le laboratoire de réalité virtuelle augmentée, est mis en place et fonctionnel ;
- les mesures environnementales et sociales sont mises en œuvre ;
- la subvention du programme d'acquisition des ordinateurs au profit des étudiants est effective.

III- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUE DU FINANCEMENT

3.1 Coût du projet

Le coût total du projet actualisé, y compris les imprévus physique et financier est estimé à 28 milliards 784 millions FCFA TTC. Le coût total du prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement du projet dans sa tranche conditionnelle s'établit à environ 7 milliards 500 millions de FCFA HT.

3.2 Caractéristique du prêt

Dans le cadre de ce cofinancement, les conditions relatives à la mise en œuvre du présent financement (prêt) de la Banque ouest africaine de développement se présentent comme suit :

Montant du prêt	7,5 milliards de FCFA
Taux d'intérêt	: 2,15% l'an sur la Tranche Concessionnelle : 5,01% l'an sur la Tranche Souveraine
Commission d'engagement	: 0,5% l'an sur le solde non décaissé
Durée du prêt	Tranche concessionnelle : 18 ans Tranche souveraine : 12 ans
Différé d'amortissement	Tranche concessionnelle : 05 ans Tranche souveraine : 03 ans
Date de clôture	2025
Durée d'exécution du projet	: 30 mois

Conclusion

De ce qui précède, il ressort que le projet d'opérationnalisation de l'UV-BF contribuera à améliorer significativement l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur au Burkina Faso.

Ce financement permettra l'équipement du siège et la construction d'un ENO à Ziniaré et, par la même occasion, la mise en valeur du site en attente des futures constructions du centre universitaire polytechnique de Ziniaré. L'ENO de Ziniaré offrira un environnement d'apprentissage et de sociabilisation des apprenants.

De plus, les ressources de la BOAD permettront de soutenir la subvention de trois mille (3 000) ordinateurs au profit des étudiants de Licence.

En outre, le projet aura très peu d'impact négatif sur le plan environnemental, économique et social en ce sens qu'il n'y aura pas d'atteinte aux propriétés foncières et biens immeubles car le site retenu est situé hors agglomération. Enfin le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) prévoit des séances de sensibilisation des acteurs et la mise en place ainsi que le fonctionnement des Mécanismes de Gestion des Plaintes.

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective



Aboubakar NACANABO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Economie et des Finances